

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 février 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES INDIENNES

LES DROITS JURIDIQUES DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

Mlle Flora MacDonald (Kingston et Les Îles): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre la permission de présenter une motion sur une question d'urgence nécessitant découlant de la déclaration qu'a faite le premier ministre (M. Trudeau) à la délégation de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, selon laquelle les Indiens auraient peut-être plus de droits juridiques que ne le pensait le gouvernement lorsqu'il a préparé son Livre blanc. Je propose donc, appuyée par le député de Churchill (M. Taylor):

Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit réuni immédiatement et que le premier ministre soit prié d'y comparaître pour préciser la position du gouvernement au sujet des droits juridiques des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée.

* * *

LES AÉROPORTS

LES PROTESTATIONS À ROCKCLIFFE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Finances (M. Turner) ou un de ses collègues voudra peut-être l'appuyer. Si tel est le cas, je lui saurais gré de me le faire savoir. Je propose donc la motion suivante:

L'atterrissage de l'appareil ADAC ayant été suspendu à Rockcliffe par suite d'une protestation des citoyens dirigée par M^{me} John Turner, la Chambre demande au gouvernement de lui dire s'il examinera à nouveau les protestations au sujet de l'aéroport dans l'île Sea et celui de Pickering lorsqu'il apprendra que ces protestations sont dirigées respectivement par Mesdames Ron Basford et Alastair Gillespie.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La présidence a entendu deux ou trois députés dire non.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES INONDATIONS

LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DU FRASER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement relativement au danger continu d'inondation dans les terres basses de la Colombie-Britannique. Je proposerais donc, avec l'appui du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds):

Que le ministre de l'Environnement soit prié instamment d'accorder la priorité à des entretiens avec la province de la Colombie-Britannique visant à mettre au point et à financer un programme de travaux dans la vallée du Fraser pour mettre fin à cette crainte d'inondation chaque année et sauvegarder la propriété et la vie des résidents de la vallée et des terres basses.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être proposée.

* * *

L'AGRICULTURE

LES GRAINS DE PROVENDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question d'urgence vitale pour tous les producteurs de l'Est du Canada, relativement aux grains de provende.

Étant donné que l'honorable ministre s'était engagé à établir une nouvelle politique en ce domaine par l'entremise de la consultation, et étant donné que, ce matin, l'Union des producteurs agricoles et la Coopérative Fédérée du Québec se sont dissociées de la Fédération canadienne de l'agriculture, rompant ainsi toute négociation, j'estime que cette question est suffisamment urgente et importante pour qu'on y accorde autant d'attention que possible.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Tétrault):

Qu'un débat spécial ait lieu suite à une entente entre les leaders parlementaires pour qu'on discute dans le plus bref délai possible de la situation nouvelle concernant l'élaboration d'une politique des grains de provende à la grandeur du pays qui respecte équitablement les droits de chacun des producteurs où qu'ils soient dans le Canada.